

Histoire de la pensée économique

La psychologie économique de Daniel Kahneman

Ce cours vous est proposé par Emmanuel Petit, professeur de sciences économiques, Université de Bordeaux, groupe de recherche en économie théorique et appliquée et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. En quelle année l'économiste Richard Easterlin met-il en évidence le paradoxe de l'économie du bonheur ?**
 - a. 1956
 - b. 2000
 - c. 1984
 - d. 1925
 - e. 1974

- 2. Herbert Simon (1916-2001) introduit le concept de « rationalité limitée » dans l'analyse économique en 1958.**
 - a. Vrai
 - b. Faux

- 3. Les travaux sur l'économie du bonheur montrent qu'il existe, dans les pays industrialisés, une corrélation étroite entre l'évolution du pouvoir d'achat des agents et leur niveau de satisfaction déclarée.**
 - a. Vrai
 - b. Faux

4. **Richard Thaler, économiste américain, l'une des figures phares de la finance comportementale, a reçu le prix Nobel d'Economie en 2002 en même temps que le psychologue Daniel Kahneman.**
- a. Vrai
 - b. Faux
5. **Dans l'expérience proposée par Daniel Ellsberg, les individus font preuve d'une aversion à l'ambiguïté. Ils préfèrent les loteries dans lesquelles ils connaissent la probabilité de gains associés aux choix qui leur sont proposés.**
- a. Vrai
 - b. Faux
6. **Selon Kahneman et Tversky, dans le paradoxe d'Allais, la présence d'un regret potentiel permet d'expliquer pourquoi des individus préfèrent une loterie avec un gain certain plutôt qu'une loterie avec un gain potentiel supérieur mais qui comporte le risque de ne rien obtenir du tout.**
- a. Vrai
 - b. Faux

Références

Comment citer ce cours ?

Histoire de la pensée économique, Emmanuel Petit, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.